

LES VACHES QUI RIENT

Richard Montaignac

Pour les uns, le journaliste qui a déterré cette histoire de violence sordide dans le sport est un fouille-merde. Pour les autres, une sorte d'archange blanc inachetable. En tout cas, celui par qui le scandale arrive... comme s'il suffisait de montrer du doigt un scandale existant pour en être considéré comme l'auteur ! Curieux procédé en vérité qui pourrait donner le tournis à n'importe quel petit journaliste fragile et débutant. Mais, au-delà de ce vertige futile, que reste-t-il aujourd'hui de ces longs et pénibles travaux de labour ?

Essentiellement de la boue, des regrets et des désillusions. Grandeurs et servitudes journalistiques...

De la boue

Et c'est à se demander si, finalement, les deux plaignantes n'ont pas été les plus éclaboussées ! Michelle Rouveyrol et Catherine Moyon de Baecque, en effet, continuent, aujourd'hui encore, d'en subir et d'en supporter les conséquences.

D'une part, elles ont dû abandonner vite fait mal fait tout espoir de carrière sportive. D'autre part, sur le plan psychologique, elles paraissent marquées à vie. Au fer (du marteau) rouge en quelque sorte. Autrement dit traumatisées, avec tout ce que cela peut comporter comme aléas, blocages et cauchemars divers...

La question essentielle qui mériterait que l'on se pose et que personne, d'évidence, n'a envie de se poser, c'est : *Pourront-elles vraiment être heureuses un jour ?*

Michelle et Catherine se sont, par la force des choses, éloignées du monde sportif parce que lui-même les a rejetées. Elles ont parlé, elles auraient dû se contenter de pleurer. Elles ont accusé,

elles auraient dû se contenter de se lamenter. Guy Béart, en son temps, avait tenté d'avertir les braves gens à propos d'une autre activité sportive : « *Le coureur a dit la vérité, il doit être exécuté...* »

Catherine et Michelle sont bannies du milieu du sport. Oh, pas d'une manière officielle, mais plutôt insidieuse : tous les entraîneurs refusent l'éventualité de les prendre dans leur équipe. L'un n'a pas le temps ! L'autre n'est pas un spécialiste du lancer du marteau féminin ! Un autre encore possède trop d'élèves dans son effectif et ne peut pas se permettre d'en accepter un de plus ! Cet autre, par ailleurs, voudrait bien mais il est rémunéré par la Fédération Française d'Athlétisme et l'un de ses employeurs n'est autre que l'entraîneur national de la spécialité ! L'Institut National Supérieur d'Éducation Physique (INSEP) refuse que les jeunes filles viennent s'entraîner sur ses installations sous prétexte qu'elles ne sont pas encadrées ! Please, où sont les toilettes ?

On appelle cela un cercle vicieux. Il est vrai que, depuis cette affaire de lanceurs, le cercle des lancers paraît, en effet, assez vicieux. Malgré une espèce de loi du silence qui s'abat sur tout le milieu comme une chape de plomb. L'omerta version athlétisme.

Les accusés ? Ils vont bien, merci pour eux.

Le seul ennui qu'ils ont subi ? C'est que ce procès a quand même été un peu trop médiatisé à leurs yeux. Parfois, on a ainsi pu les apercevoir sur une vague photo dans un journal aux pages grises, ou les entr'apercevoir dans un résumé télévisé régional. Raides, cravatés, mais pas dignes du tout. Tellement engoncés dans leur gêne primaire qu'ils tinrent toujours, assez curieusement, leurs mains jointes. Comme si déjà, inconsciemment, ils s'étaient placés dans la peau de coupables naïseux avec les menottes de la honte !

Des armoires à glace qui paraissent embarrassées. Tels des meubles rigides qui ne sont pas parvenus à se dissimuler quelque part après avoir vainement tenté de se glisser dans des costumes choisis directement chez « Kiabi »...

Auprès de leur Fédération... laxiste, complice, lâche, incrédule, inutile, incapable, préoccupée... (barrez au choix les mentions qui vous paraissent ici ne pas s'adapter au contexte)... ils ont écopé d'une sanction bidon : trois mois de suspension effective !

Comme s'il ne convenait que de tirer gentiment le lobe de l'oreille d'un petit vilain que l'on aime bien, après une bêtise. Et puis, drôle de hasard, cette suspension est tombée justement

durant l'hiver. À une époque où les compétitions hibernent (à l'exception du lancer de gros mots) et où les lanceurs s'adonnent gaiement à la musculation. Assez rigolo, non ?

En attendant, les méchants garnements ont participé à tout ce qui était important pour la Fédération et pour eux-mêmes : championnats de France, d'Europe, du Monde et Jeux Olympiques ! À l'aise et sans vergogne. Et presque en sus la médaille du travail octroyée aux braves collaborateurs d'une entreprise familiale...

Quant au responsable fédéral, Guy Guérin, non seulement il en est sorti complètement indemne mais, de surcroît, on l'a même promu ! L'entraîneur national du lancer du marteau à l'époque de l'affaire a été nommé entraîneur national de tous les lancers après l'Affaire !

Ne serait-ce pas cela la fameuse promotion canapé ?

Le mystère du pari : comment expliquer un tel non-sens ? Lâcheté de la fédération ? Obédience occulte dans laquelle l'entraîneur national occuperait une fonction officielle ? Bêtise d'un système totalement pourri ? Protection flirtant avec le politique haut placé ? Mépris total de la femme ? Dégout profond de l'humanité ?

Allez, chacun dans son camp et on n'en parle plus. C'est de l'histoire ancienne. Les lanceurs lancent. Les filles vaquent à leurs occupations. Les compétitions continuent de se dérouler. L'entraîneur national se pavane sur les pelouses. La Fédération s'aveugle en s'activant. Conscience en paix. Remords inexistantes. Les journalistes, eux, déterreraient bien d'autres cadavres mais, attention, plus loin surtout. Et ailleurs cette fois.

Tout va bien par conséquent.

Des regrets aussi

Le journaliste qui a essayé d'être honnête et s'est fendu, sans le rechercher d'ailleurs, d'un scoop, se rend compte qu'il a été, parfois, souvent, toujours, muselé. C'est vrai qu'à tout prendre, il vaut mieux encore être muselé que manipulé !

Sous prétexte de ne pas gêner la justice dans le déroulement de l'instruction, l'article de presse, pourtant préalablement rédigé, n'est pas paru en 1991 quelques semaines après le dépôt des plaintes. Mais le vendredi 24 septembre 1993 seulement, une fois la date du procès pour « *attentat à la pudeur commis avec violence ou surprise* »

fixée. C'est-à-dire une fois que l'on sût que l'enquête initiale du juge d'instruction ne débouchait pas vraiment sur un non-lieu, comme cela aurait pu être le cas si les charges avaient été insuffisantes et la plainte considérée comme ridicule. L'Affaire fut donc envoyée officiellement devant le Tribunal Correctionnel.

Deux ans perdus donc pour, soi-disant, ne pas gêner la Justice dans ses investigations. Mais si le Parquet (qui ne fait pas systématiquement appel contre les jugements en première instance de façon à ne pas engorger les Tribunaux), décida ici de poursuivre les lanceurs en Cour d'Appel, ceux-là mêmes, bien conseillés sur le coup par leur avocat, déposèrent une plainte en diffamation contre le journaliste ! L'article de *L'Équipe* était, prétendirent-ils, gratuit, non fondé et diffamatoire. Une sorte de gag style l'arroseur arrosé. Donc plusieurs mois supplémentaires de répit pour les voyous déguisés en lanceurs puisque le rédacteur en question ne pouvait plus écrire sur l'Affaire pendant la durée de la plainte en diffamation déposée contre lui. Une façon perverse mais efficace d'apposer une muselière sur la gueule d'un journaliste rageur.

Autrement dit, une façon « officielle » et efficace de museler un journaliste dans l'exercice de sa fonction. Un procédé d'autant plus retors que, de longs mois après, soit le matin même du procès en diffamation, les parties plaignantes se récusèrent et retirèrent leur plainte. Une preuve de mauvaise foi plutôt bien accueillie puisqu'elle permit à l'avocat de la défense de gagner du temps en lui évitant une plaidoirie pourtant préparée, et à la Justice d'avoir à traiter un dossier en moins dans son énorme pile du jour !

Et le journaliste – bénéficiant de la « permission » légale d'écrire à nouveau sur le sujet, prisonnier cette fois de l'actualité quotidienne –, de se retrouver tout bête devant ses pairs. « *L'affaire des lanceurs de marteau ? Oh, aujourd'hui on est à fond dans le conflit de la Yougoslavie, alors tu sais...* »

Bien joué l'avocat des lanceurs complètement marteaux !

Des désillusions également

Et cela pour quantité de détails qui avaient, pourtant, une certaine importance. Cette affaire des lanceurs idiots n'était pas celle du Watergate et si les coupables ont été dûment jugés et condamnés pour « *attentat à la pudeur* » et non pour « viol », c'est tout simplement parce que, dans le code civil, on ne peut parler de viol

qu'en cas de pénétration sexuelle et non de celle d'objets divers ! Et ouais, c'est comme ça...

Un mot enfin pour les menaces téléphoniques, verbales ou par messages bien intentionnés. « *Attention le soir en montant dans ta voiture !* », « *Ton chirurgien dentiste est-il aussi chirurgien esthétique ?* », « *Tu n'as pas d'enfants à charge au moins ?* »

Ces menaces furent utilisées sous deux formes. Tout d'abord, distillées avec un sourire entendu, sur un ton qui se voulait tout à la fois complice, perturbant et paternaliste : « *Vous savez, je suis un ami intime du directeur de votre journal !* »

Ensuite, à partir du moment où cette carte parut s'enliser dans la torpeur générale, ce fut l'épisode des coups de téléphone évidemment anonymes, évidemment réguliers, évidemment inquiétants : « *As-tu un dentier de rechange ?* », « *Dis donc, si on te casse les deux bras, comment tu feras pour écrire ?* »

Loin des fanfaronnades de salon ou des plaisanteries de comptoir de café des sports, j'avoue bien volontiers avoir soigneusement regardé tout autour de moi quand j'allais chercher ma voiture dans un parking dépeuplé. Pendant une certaine période. Et ne m'être pas senti en sécurité, sous le seul prétexte qu'un journaliste averti en vaut deux...

Aujourd'hui Catherine Moyon de Baecque a écrit un livre document¹ : *La Médaille et son revers*. Michelle Rouveyrol poursuit ses études en éducation physique et sportive. Le journaliste en question enquête sur d'autres sujets...

... Et trois êtres humains de plus à classer dans la catégorie des « grands désabusés » de la vie, trois...

1 – Catherine Moyon de Baecque, *La Médaille et son revers*, Paris, Albin Michel, 1995